



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Objet :

Communication - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

V_DEL_200128_17

Rapport de Monsieur FISCHER

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_17-DE

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, la Métropole de Lyon a réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers.

En application de l'article D 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret précité.

I – La prévention des déchets

L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte est de réduire de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020.

Au niveau de la Métropole, en 2018, la quantité de DMA produite par habitant a diminué de 4,5%, contre 5,3 % en 2017. Cette réduction n'est pas assez significative, l'enjeu premier reste donc de renforcer la diminution à la source.

L'année 2018 est ainsi marquée par l'adoption du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), permettant de disposer d'une stratégie et d'un plan opérationnel sur une période de 6 ans. Ce projet vise une réduction de 31,9 kg/ hab de DMA (hors gravats) entre 2018 et 2024.

Parallèlement, les actions engagées pour réduire les déchets à la source ont été poursuivies :

- 76 projets de compostage partagé ont été installés, soit presque le double qu'en 2017: 49 en pied d'immeubles, 14 à l'échelle d'un quartier, 10 au sein d'écoles du territoire et 3 premiers sites au sein de collèges. A Vaulx-en-Velin, un nouveau site a été créé dans le quartier de l'Ecoin-sous-la-Combe ;

- 12 déchetteries, dont celle de Vaulx-en-Velin, ont été équipées en espaces de donneries depuis 2015, ce qui représente 345 tonnes de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire ;

- 9 déchetteries mobiles ont été mises en place dans les secteurs urbains denses de Lyon et Villeurbanne ;

- près de 4 000 personnes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au total, 43 ateliers-formations ont été organisés sur le territoire de la Métropole, 25 animations ont eu lieu lors d'événements (festivals, marchés, événements sportifs...) et un livret «anti-gaspi» a également été diffusé auprès du grand public ;

- sur Vaulx-en-Velin, le parcours «Zéro Déchet» a été lancé fin 2018 afin d'accompagner un groupe de familles volontaires dans une démarche de réduction de leurs déchets ménagers ;

- de multiples actions de sensibilisation ont également été menées dans le cadre du plan d'éducation au développement durable (PEDD) auprès du jeune public : 550 élèves sont concernés, notamment 86 enfants de l'école Youri Gagarine ;

- des interventions ont aussi été poursuivies auprès de groupes d'habitants, notamment à Vaulx-en-Velin avec l'intervention de l'association Eisenia pour l'auto-fabrication de lombricomposteurs sur le secteur des Noirettes et de la Thibaude, l'accompagnement de l'association Aremacs pour assurer la réduction des déchets lors du Forum des associations, et la formation-action menée par «Mouvement de Palier» dans le cadre de la démarche «Plus Belle la Grapp'».

II – La collecte des déchets

En 2018, le tonnage global de déchets ménagers assimilés collectés augmente de +1,6 % (soit +8.454t.) alors que la population a augmenté de à 0,8%.

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets (DMA) collectés sensiblement (+2%), alors qu'ils étaient restés stables entre 2016 et 2017. Cela représente un total de 135.122 tonnes de déchets (hors donneries), soit 97,8 kilos par habitant.

La collecte du verre progresse nettement cette année avec une progression de près de 5%. A noter que le parc de silos à verre reste lui constant par rapport à 2017, avec un total de 2555 silos à verre, soit en moyenne 1 silo pour 541 habitants.

A contrario, la collecte sélective des emballages légers et papiers est en baisse (-2%) par rapport à l'année précédente, pour la première fois depuis 2015. Cette baisse de 1410 tonnes est en partie le résultat de la mise en place de silos de proximité pour laquelle on constate une baisse des quantités mais une nette amélioration de la qualité. 65 silos supplémentaires ont été mis en place pour la collecte des emballages et du papier en 2018.

Sur Vaulx-en-Velin, la quantité de DMA par habitant est supérieure à la moyenne métropolitaine, mais est en baisse par rapport à 2017.

Des actions d'optimisation à la collecte sélective ont été poursuivies. Environ 27.000 personnes sensibilisées dont 2500 jeunes à travers les différentes actions de sensibilisation (porte-à-porte, animations de quartier et sur les marchés, interventions auprès du jeune public, visites du centre de tri, formations de relais de proximité...)

III – Le traitement des déchets

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le taux de valorisation matière et énergétique s'élève à 93 %, selon la répartition suivante :

- 62 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective) ;
- 29 % des déchets orientés vers la valorisation matière de type recyclage (déchets en provenance des déchetteries ou de la collecte sélective) ;
- 2 % de déchets orientés vers la valorisation manière hors recyclage (remblaiement des carrières) ;
- 7% des déchets orientés vers le stockage.

La loi Grenelle I fixe l'objectif d'atteindre un taux de recyclage des déchets d'emballages de 75%. La performance de recyclage est calculée à partir de 2 sources : l'estimation à l'échelle nationale par l'organisme CITEO, et l'estimation à l'échelle locale suite à une étude de caractérisation des ordures ménagères menée sur le territoire grand-lyonnais (MODECOM).

Le taux moyen de recyclage est ainsi évalué respectivement à 48,8% et 40,4 %. Dans les deux cas, des efforts doivent être fournis pour tendre à l'objectif national.

La quantité recyclée en kilogramme par habitant est en légère hausse par rapport à 2017. Au regard des chiffres du MODECOM, les performances de recyclage des emballages en verre et en plastiques sont meilleures que les chiffres nationaux. En revanche, pour les autres flux, le taux est moins bon.

L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte est de réduire les déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage de 30 % entre 2010 et 2020. L'indice en 2018 est de - 42 % avec une base 100 en 2010. Cet indice est directement lié au recours au stockage en période de délestage des unités de valorisation énergétique.

IV – Les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

Le projet de nouveau cadre de la collecte a été poursuivi, à travers plusieurs mesures :

- la fin de la pratique du « fini-parti » depuis septembre 2017 a permis une baisse de 17% d'accidents de travail en 2018 ;
- l'amélioration de la sécurité des agents de collecte : vêtements de travail haute visibilité, barres de maintien chauffantes, vestiaires séchant ;

- l'amélioration de certains locaux de travail et des voiries de collecte.

Différentes actions ont également été conduites pour limiter l'impact de la collecte et du traitement des déchets :

- 68 véhicules de collecte roulent au gaz à fin 2018 ;
- la voie ferroviaire est favorisée avec 90% des transports des journaux triés au centre de tri effectués par rail, soit l'équivalent de 299 camions évités ;
- l'unité de traitement de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud a reçu la certification ISO 14.001, relative aux exigences du management environnemental, d'alimentation du chauffage urbain et de production d'électricité. A présent, les deux UTVE sont certifiées.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 8.134 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année ;
- le versement d'une aide de 90 547 € de dons à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre ;
- la remise de 674 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire Le Relais et du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

V – Les modes de gestion et les principales prestations

Pour l'exploitation du service de gestion et de traitement des déchets, la Métropole de Lyon mise sur une complémentarité des activités gérées en régie et des prestations confiées à des entreprises.

Dans le cadre du nouveau marché de tri (2015-2018), deux centres de tri disposant des dernières technologies seront mis en service pour trier les emballages légers et papiers collectés par la Métropole. Ces deux sites seront en capacité de trier les plastiques en extension.

VI - Bilan financier

En 2018, le coût net de la gestion des déchets (dépenses-recettes) s'établit à 122,9 M€, soit 89€/habitant.

Les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 151,2 M€, soit une hausse contenue de 2% par rapport à 2017. Les dépenses de collecte s'établissent à 90,1M€ (+1,6% par rapport à 2017) et celles du traitement à 60,7M€ (+3,4% par rapport à 2017).


Les recettes s'élèvent à 28,2M€, soit une baisse de 21% par rapport à 2017. Elles recouvrent 68% de recettes industrielles (vente énergie incinération, matériaux recyclables, redevances d'accès en déchetteries) et 25% de soutiens et aides versées par les éco-organismes.

Le rapport annuel 2018 est consultable au service environnement de la Mairie et sur le site internet de la Ville.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le 
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_17-DE

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY